



International Baccalaureate®
Baccalauréat International
Bachillerato Internacional

Chemise de mémoire

Les candidats doivent remplir cette page puis remettre cette chemise accompagnée de la version finale de leur mémoire à leur superviseur.

Numéro de session du candidat

Nom du candidat

Nom de l'établissement

Sessions d'examens (mai ou novembre)

mai

Année

2015

Matière du Programme du diplôme dans laquelle ce mémoire est inscrit :

Français 2

(Dans le cas d'un mémoire de langue, précisez la langue et s'il s'agit du groupe 1 ou 2.)

Titre du mémoire : Dans quelles mesure sont les interdictions de fumer dans les lieux à usage collectif en France un avantage pour la grande monde?

Déclaration du candidat

Cette déclaration doit être signée par le candidat, sans quoi une note de zéro sera attribuée au travail.

Le mémoire ci-joint est le fruit de mon travail personnel (mis à part les conseils permis par le Baccalauréat International que j'ai pu recevoir).

J'ai signalé tous les emprunts d'idées, d'éléments graphiques ou de paroles, qu'ils aient été communiqués originellement par écrit, visuellement ou oralement.

Je suis conscient que la longueur maximale fixée pour les mémoires est de 4 000 mots et que les examinateurs ne sont pas tenus de lire au-delà de cette limite.

Ceci est la version finale de mon mémoire.

Signature du candidat

Date : 16.1.15

Rapport et déclaration du superviseur.

Le superviseur doit remplir ce rapport, signer la déclaration et remettre au coordonnateur du Programme du diplôme la version définitive du mémoire dans la présente chemise.

Nom du superviseur [en CAPITALES] _____

Le cas échéant, veuillez décrire le travail du candidat, le contexte dans lequel il a entrepris sa recherche, les difficultés rencontrées et sa façon de les surmonter (voir les pages 13 et 14 du guide Le mémoire). L'entretien de conclusion (ou soutenance) pourra s'avérer utile pour cette tâche. Les remarques du superviseur peuvent aider l'examineur à attribuer un niveau pour le critère K (évaluation globale). Ne faites aucun commentaire sur les circonstances personnelles défavorables qui auraient pu affecter le candidat. Si le temps passé avec le candidat est égal à zéro, vous devrez l'expliquer et indiquer comment il vous a été possible de vérifier que le mémoire était bien le fruit du travail du candidat en question. Vous pouvez joindre une feuille supplémentaire si l'espace fourni ci-après est insuffisant.

a choisi un sujet assez difficile et complexe. Ce sujet-ci était très technique et lui donnait beaucoup de nouveau vocabulaire. Mais elle l'a choisi judicieusement et l'a bien recherché. En trouvant beaucoup de matériel, elle a beaucoup appris et elle a très bien présenté sa recherche.

est extrêmement intéressée à la langue et à la culture française. Ayant une formation en danse, elle est venue au lycée avec une passion pour tout ce qui est français. L'année passée, elle est allée en France avec un groupe de notre école. a beaucoup profité de cette expérience. était bien préparée pour cette aventure, et elle continue à parler de la prochaine fois qu'elle y ira. Ce n'était pas la fin, mais le début, de ses expériences avec la culture française.

Cette déclaration doit être signée par le superviseur, sans quoi une note de zéro sera attribuée au travail.

J'ai lu la version finale du mémoire qui sera envoyée à l'examineur.

À ma connaissance, le mémoire constitue le travail authentique du candidat.

Comme indiqué dans la section « Responsabilités du superviseur » du Guide du mémoire, il est recommandé au superviseur de consacrer entre trois et cinq heures d'encadrement à chaque candidat. Les établissements seront contactés si le champ destiné au nombre d'heures n'a pas été rempli ou s'il a été rempli avec un 0 sans qu'aucune explication ne soit apportée. Les établissements seront également contactés si le nombre d'heures d'encadrement est sensiblement supérieur à la recommandation du guide.

J'ai consacré heures d'encadrement au candidat pour ce mémoire.

Signature du superviseur : _____

Date : 2-25-15

Formulaire d'évaluation (réservé à l'examinateur)

Numéro de session du candidat

| Critères d'évaluation | Niveau | | | | | |
|---|-----------------|------|-----------------|------|-----------------|--|
| | L'examinateur 1 | Max. | L'examinateur 2 | Max. | L'examinateur 3 | |
| A Question de recherche | | 2 | 1 | 2 | | |
| B Introduction | | 2 | 1 | 2 | | |
| C Recherche | | 4 | 3 | 4 | | |
| D Connaissance et compréhension du sujet étudié | | 4 | 3 | 4 | | |
| E Raisonnement | | 4 | 2 | 4 | | |
| F Utilisation des compétences d'analyse et d'évaluation adaptées à la matière | | 4 | 2 | 4 | | |
| G Utilisation d'un langage adapté à la matière | | 4 | 2 | 4 | | |
| H Conclusion | | 2 | 0 | 2 | | |
| I Présentation formelle | | 4 | 2 | 4 | | |
| J Résumé | | 2 | 0 | 2 | | |
| K Évaluation globale | | 4 | 2 | 4 | | |
| Total sur 36 | | | 18 | | | |

Nom de l'examinateur 1 :
[en CAPITALES]

Code de l'examinateur :

Nom de l'examinateur 2 :
[en CAPITALES]

Code de l'examinateur :

Nom de l'examinateur 3 :
[en CAPITALES]

Code de l'examinateur :

Réservé au Centre de l'évaluation de l'IB : B : _____

Réservé au Centre de l'évaluation de l'IB : A : _____

Dans quelles mesure sont les interdictions de fumer dans les lieux à usage collectif en France un avantage pour la grande monde? ?

Question peu claire

A = 1

Dissertation du Baccalaureat International en Français

session de test: May 2015

Mots: 3573 ✓

En France, il y a une interdiction de fumer dans les lieux à usage public. Il est interdit de fumer aux lieux collectifs où beaucoup de gens fréquentent, comme les restaurants, les cafés, les aéroports, etcetera. Il est une topique qui est très controversiale. Beaucoup de gens français pensent que l'interdiction de fumer viole leur droit de liberté. Cet droit est très important pour les gens français parce qu'il est partie de la devise de la République française. La devise de la République française est Liberté, Égalité, et Fraternité, qui a été la devise de la Révolution française en 1789. Autres gens françaises pensent que fumer est très mauvais pour la santé de toute la France. Les décès liés au tabagisme sont le plus éminent que toutes les autres causes de la mort. Et aussi, le tabagisme passif est un problème qui est très sérieuse. C'est une opinion populaire en France que le tabagisme passif est un risque pour les adolescents. Les parents françaises ont peur de leurs enfants de devient malade à cause de tabagisme passif. Il y a beaucoup de risques santé lié à fumer. Les fumeurs ont des grands risques cardiaques. Les fumeurs ont un grand risque de cancer aussi. Le pourcentage de fumeurs aux États-Unis est moins qu'en France. Mais après l'interdiction de fumer en France, cette problème a amélioré. L'interdiction de fumer en France est bonne pour toute la France. La santé de tous les citoyens est plus importante que rien d'autre. Je pense que l'interdiction de fumer a été une bonne idée.

$J=0$

Ceci n'est pas un résumé & tel que
présent par l'IB

Table des Matières

| | | |
|---|---|-----|
| Page de titre | | 1 |
| Préambule | | 2 |
| Table des Matières | | 3 |
| <i>Introduction ?</i> Pourquoi je suis intéressé | } ces intertitres devraient se retrouver dans le corps du travail | 4 ? |
| Le document officiel | | 3 |
| Contre l'interdiction de fumer | | 9 |
| Pour l'interdiction de fumer | | 9 |
| La santé | | 10 |
| À mon avis | | 13 |
| La fin = Conclusion ? | | 14 |
| Bibliographie | | 16 |

Y a-t-il une introduction ?

200 personnes meurent chaque jour en France à cause du tabac. (France Bleu) Le tabagisme passif est la cause de plus de 5 000 décès par an. Ces figures sont très effrayant, mais ils sont nécessaires pour comprendre cette issue. Ces statistiques justifient de l'importance de l'interdiction de fumer pour la sécurité des gens françaises. L'interdiction de fumer protégé la santé de la France. Le Ministère du Travail, de l'Emploi, et du Dialogue Social pense que l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif aiderait les personnes qui le souhaitent à s'arrêter de fumer. Sur ce point, on peut se reporter aux exemples méticuleux figurant dans la circulaire du 29 novembre 2006 « relative à l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif. » (Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social) Cette législation est complétée en 2005 et 2008 pour faire une interdiction totale de fumer dans les lieux à usage collectif.

conteste
pertinence

Pour toute de ma vie, j'ai écouté à beaucoup de gens qui disent que en France le tabagisme est très terribles et évident dans la société française. L'été dernier, je suis allée en France et j'ai été très curieux si le tabagisme est vraiment terribles et évident comme ils disent. Il y a beaucoup d'opinions de cette sujet qui sont très contradictoires. Je voulais à comprendre tout de l'issue de fumer en France.

intro ?

Il faut qu'on comprends la Circulaire du 29 novembre 2006 relative à l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif pour comprendre l'issue. (Le Service Public de la Diffusion du droit) La première partie de la Circulation est le champ d'application de l'interdiction. L'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif s'applique dans les lieux de travail et dans les lieux à usage public qui sont fermés. Des restaurants, cafés, entreprises,

✓/w

discothèques, casinos, des commerces, galeries marchandes, centres commerciaux, gares, et aéroports sont les lieux que la Circulaire concerne. (Le Service Public de la Diffusion du droit)

L'interdiction sont concernés par tous les moyens de transports collectifs, pour exemple: les trains de voyageurs; les remontées mécaniques; les véhicules de transport que la publique utilise, comme les taxis, et les avions. Il y a l'interdiction pour les bateaux de passagers, et des traversiers aussi, mais seulement quand ils sont à l'intérieur de la pays, comme quand un bateau est sur une rivière. L'interdiction de fumer ne s'applique pas quand ils sont aux air libre. Il est donc interdit fumer dans les établissements d'enseignement, de formation, d'accueil et d'hébergement destinés aux mineurs, qu'il soit fermé ou non. (Le Service Public de la Diffusion du droit)

La deuxième partie de la Circulaire du 29 novembre 2006 concerne les règles concernant à mise en place des emplacements optionnel réservés aux fumeurs. Ce n'est pas une obligation, c'est la décision de la personne ou de l'organisme responsable des lieux pour décidé si le fumeur est permis à leur lieux. Dans les lieux où les jeunes fréquent et les établissements de la santé, le fumeur est interdit. Les jeunes qui ont 16 ans ou moins ne peuvent pas aller aux sites où il n'y a pas d'une interdiction de fumer. (Le Service Public de la Diffusion du droit)

La troisième partie de la circulation est l'accompagnement. Le remboursement des substituts nicotiques est limité de 50 EUR au total, qui est un remboursement partiel, qui correspondent aux tiers du traitement de substitution nicotinique. (Le Service Public de la Diffusion du droit) Le nombre de consultations en tabacologie sera doublé, passant 550 à 1 000, en effet de le plan de lutte contre les addictions. «Un plan de formation, destiné aux personnels de ces consultations (médecin, infirmier, secrétaire médicale, psychologue ou

✓

Vu

diétécien) qui devront être recrutés, sera mis en place d'ici la fin de l'année.» (Le Service Public de la Diffusion du droit) Il y avait des campagnes pour mise en place l'interdiction de fumer. Une campagne a été mise en place pour informer sur les termes effectifs de l'interdiction, et il y avait une autre campagne pour préparer la mise en place de l'interdiction de fumer dans les cafés, restaurants, bars, hôtels, discothèques et casinos. (Le Service Public de la Diffusion du droit)

Le quatrième partie de la Circulation concerne les sanctions et les contrôles. Il y a sanctions s'agissant des fumeurs et s'agissant des responsables des lieux. «Toute personne fumant dans un lieu dans lequel l'interdiction s'applique est passible d'une contravention de la troisième classe qui lui fait encourir une amende forfaitaire de 68 euros.» (Le Service Public de la Diffusion du droit) En cas d'intérêt, le ministère public peut soit renoncer à l'exercice des événements. Il soit décider de continuer le mis en cause devant la juridiction de proximité, soit notifier celui-ci de l'invalidité de l'intérêt. L'amende maximale encourue pour les violations de la troisième classe est de 450 euros. (Le Service Public de la Diffusion du droit)

Les responsables des lieux sont punis de l'amende prévue pour les violations de la quatrième classe le fait de :

- 1° Mettre en place des emplacements non conformes;
- 2° Ne pas mettre en place la signalisation prévue;
- 3° Favoriser sciemment le non-respect de l'interdiction de fumer.

Qui un fumeur viole la quatrième classe (les deux premières fois), l'amende maximale est de 750 euros. Pour la troisième fois, un officier du ministère public est de autoriser les propriétaires des lieux qui encouragent les usagers à fumer quand il y a l'interdiction de fumer.

✓

Vu

Ne faut que résumer le règlement

Suivant, un officier décidera si poursuivre le délinquant est nécessaire. (Le Service Public de la Diffusion du droit)

«Les officiers et agents de police judiciaire ont compétence pour constater ces infractions en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par le code de procédure pénale.» (Le Service Public de la Diffusion du droit) Il y a une urgence à adopter de l'interdiction de fumer dans les lieux à usages publics. Les services, de les corps de contrôle ont besoin de placer un prioritaire de maîtriser le fumer, et ils ont besoin d'arrêter de fumer dans les lieux où l'interdiction de fumer s'applique. La Circulation explique comment remonter des opérations de contrôle et évaluation. (Le Service Public de la Diffusion du droit)

Il y a trois objectifs qui sont visés pour faire l'interdiction de fumer un succès:

1° Poser l'idée d'une interdiction complete de fumer dans les lieux à usage collectif (sur les lieux de travail en particulier);

2° Déclarer et décrire les conditions qui font des sites dévoués aux fumeurs disponibles;

3° Renforcer les sanctions pour l'interdiction de fumer en cas de les fumeurs ne demeure pas les obligations posées par la réglementation. (Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social)

L'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif s'applique dans les lieux de travail et dans les lieux à usage public qui sont fermés. Il y a deux questions que tous les personnes ce qui concernent de cette topic sont poser beaucoup de temps. Le premier question est: est-ce que le lieu vraiment utilise à un usage collectif, donc doit être désigné à un usage collectif. Le deuxieme question est: est-ce que le lieu est couvert ou découvert. (Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social) «Dans les établissements qui emploient des salariés relevant du

code du travail, le projet de mettre un emplacement à la disposition des fumeurs de mise en œuvre sont exposés à la consultation du CHSCT.» (Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social)

Deux membres du CHSCT sont la centre de la discussion de la question de l'interdiction de fumer, et ils incitent une réunion au sujet des «emplacements réservés aux fumeurs doivent impérativement répondre à un certain nombre de conditions dont le respect s'impose au responsable des lieux, sous peine de sanctions. Ces emplacements doivent ainsi être des salles closes, affectées à la seule consommation de tabac et dans lesquelles aucune prestation de service n'est délivrée. Aucune tâche de maintenance ne peut y être exécutée sans que l'air été reconduire, en l'absence de tout occupant, pendant au moins une heure. Ces salles peuvent cependant être meublées. Si un distributeur de boisson y est installé, aucune personne ne pourra y pénétrer en cas de dysfonctionnement du distributeur par exemple avant que l'air n'ait été renouvelé dans la pièce pendant au moins une heure sans occupant.»(Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social)

Il y a quatre normes que les sites réservés aux fumeurs ont besoin de respecter. Ces normes sont:

1° être équipés d'un système pour l'extraction d'air par ventilation mécanique qui renouveler d'air du site. Cet système a besoin de renouveler d'air de dix fois le volume du site chaque heure. Un système qui filtrerait l'air pour purifié est très bonne;

✓

Vu

2° avoir les fermetures automatiques pour l'emplacement qui n'ont pas une possibilité d'ouverture non intentionnelle ;

3° ne pas établir un intersection de fumeurs et non-fumeurs ;

4° présenter une zone moins de 20 % de l'établissement total. (Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social)

Les mineurs de moins de 16 ans ne sont pas permis d'aller aux sites réservés aux fumeurs. C'est la responsabilité du personne qui est responsable des lieux pour prendre les mesures pour demeurer l'interdiction de fumer dans leur établissement. Il y a des conséquences pour les propriétaires qui n'obéissent pas l'interdiction de fumer. Pour les deux premières infractions, les propriétaires peuvent recevant une amende forfaitaire. Pour la troisième infraction puni les propriétaires qui n'obéissent pas l'interdiction de fumer pour inciter les gens qui fréquentent leurs établissements à fumer en toute illégalité. Il y a une amende maximale de 750€ pour les responsables des lieux.(France Blue)

Dans le 1er février 2007, il est interdit de fumer, dans les lieux de travail. Les entreprises ont besoin de équiper des salles fermés pour la consommation du tabac. Ces salles sont pour la séparation de fumeurs et non-fumeurs. Ils sont obligé de respecter certaines normes pour le patronage de la santé des non-fumeurs. Dans le 1er janvier 2008, il est interdit de fumer dans autres lieux comme «les débits permanents de boissons à consommer sur place, casinos, cercles de jeu, débits de tabac, discothèques, hôtels et restaurants.» (Le nouvel observateur) Si on n'obéi

✓

Vu

Plus de 3 p. consacrées à la paraphrase du règlement

pas l'interdiction de fumer dans ces lieux où l'interdiction est en effet, on aura besoin de payer une contravention de 68 euros. (Le nouvel observateur)

Il y a des gens qui pense que l'interdiction de fumer est negatif pour france. Ils pensent qu'il n'avait pas un débat démocratique. "Certains fumeurs seront mécontents, ce qui n'est pas illégitime. Ils remarqueront qu'on peut manger des choses mauvaises pour la santé sans souci, mais que fumer en revanche pose toujours problème. Certains verront enfin là un nouvelle attaque bienséante et liberticide contre ces quelques centimètres de tabac qui leur donnent un plaisir dangereux, certes, mais très agréable." (le nouvel observateur) Ils croient que l'interdiction de fumer dans les lieux publics allait conduire les fumeurs à consommer plus de tabac à domicile. Mais, au contraire, la prohibition du tabac a contribué à réduire la consommation de tabac. (Le Figaro) Parce-que les fumeurs ne sont pas permis de fumer sur leurs lieux de travail pour la protection de la santé de leurs collègues du travail, ils commencer à penser de la santé de leurs familles. D'une étude menée dans quatre pays: l'Irlande, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas, a découvert que la prohibition a continué à réduire la consommation de tabac. Dans les quatre pays, le pourcentage de fumeurs qui s'interdisant de fumer à leurs maisons a baissé. En resultant de l'interdiction de fumer, les fumers prendre conscience des dangers du tabagisme passif. «L'étude a été effectuée par des chercheurs du Centre allemand de recherche sur le cancer à Heidelberg. Elle infirme totalement l'hypothèse selon laquelle l'interdiction de fumer dans les lieux publics aboutirait à déplacer la consommation à la maison.» (Le Figaro)

✓

Vu

«Ce décret vise surtout à diminuer le nombre de décès liés au tabagisme passif. En effet, selon le ministère de la santé, le tabagisme passif serait responsable en France de 3 000 à 5 000 décès par an. Le tabac est responsable de quelque 66 000 morts par an, dont 20 000 décès liés au cancer du poumon.» (Actualites-news-environment) Tabagisme passif est la cause de beaucoup de risques comme les cancers, les risques cardio-vasculaires et autres risques respiratoires. (Actualites-news-environment)

“Le tabagisme lié au conjoint augmente le risque de développer un cancer du poumon d’environ 20 % chez les femmes et 30 % chez les hommes. Ce tabagisme passif pourrait aussi jouer en rôle face à la survenue de problèmes coronariens.” (Le Figaro, tabagisme passif) Chez les enfants, le risque est plus grand et plus terrible.(Le Figaro, tabagisme passif) Le cancer est la première cause de mortalité en France. Cinq millions de familles sont ou ont été concernées par cette maladie. 200 personnes meurent chaque jour à cause de ce fléau en France. Il reste la principale cause évitable de cancer. Pour lutter contre la consommation de tabac, François Hollande a demandé à la ministre de la Santé, Marisol Touraine, de présenter *"avant l'été un programme national de réduction du tabagisme"*. Les hausses du prix du tabac vont se poursuivre. François Hollande qui prévoit de doter le 3^e plan cancer d'1,5 milliard d'euros a dit que: "Fumer à 17 ans, c'est prendre le risque de mourir avant 60 ans." Les parcs et les plages sont l’univers des enfants qui s’en porteront mieux. La journaliste, Renée Greusard pense que “Interdire la cigarette dans les parcs et les plages, ce serait réduire les chances de voir des enfants jouer avec de vieux mégots, porter à leurs lèvres fièrement les vieux bouts de cigarettes qui traînent... ou recevoir de la fumée.” (Le nouvel observateur)

Il y a des risques comme, l'augmentation de la pression artérielle, la détérioration des artères et d'une accélération du rythme cardiaque qui sont à cause du tabagisme. Le tabagisme est un facteur très important de risque cardiaque. Il y a l'oxygène effectué dans le sang, et quand on fume, l'oxyde de carbone remplace cet oxygène. Après les dépôts de cholestérol sont favorise sur la paroi des artères. La tension artérielle augmente à cause de la nicotine. (Doctissimo) Aussi, nicotine «fait baisser le bon cholestérol et favorise la formation de caillots. » (Doctissimo)

Si un homme fume beaucoup pour une longue temps, il aura une augmentation du risque cardiovasculaire. C'est vrai à l'inverse aussi. Il y avait des études sur des vrais jumeaux qui prove que le tabagisme est capable de damager beaucoup des coeurs de fumeurs. Ils ont utilisé un vrais jumeau qui fume, et un qui ne fume pas. Les problèmes qui concernent à fumer peuvent causer une augmentation des crises cardiaques et des accidents vasculaires. (Doctissimo) Pour les femmes qui fument et qui utilisent le contraception orale, elles augmenter leurs risques de maladies cardiovasculaires aussi. (Doctissimo) Pour cettes raisons, je ne comprends pourquoi les gens fument. Je pense que ma santé est très importante, et le fumer n'est jamais une option pour moi.

«Le tabagisme est le deuxième facteur de risque d'infarctus du myocarde, très près derrière l'excès de cholestérol. C'est un risque cardiovasculaire à part entière, en particulier pour le sujet jeune puisque 80 % des victimes d'infarctus de moins de 45 ans sont fumeurs. Plus on fume, plus on est exposé à ce risque. Il n'y a ainsi pas de "petit risque" tabac puisque le risque augmente de 63 % dès 1 à 9 cigarettes par jour. Le coeur est la principale victime du tabagisme passif, puisque près de 60 % des décès qui lui sont attribuables (soit 3 500 personnes) seraient



Vu

« dus à un infarctus du myocarde ou un accident vasculaire cérébral. » (Doctissimo) Je pense que le tabagisme passif est un très grand problème qui a besoin de s'arrêter. C'est pour la santé de tous le gens de l'interdit le fumer. Un gen qui mort à cause de tabagisme passif est un trop grand nombre. C'est pourquoi l'interdiction de fumer est bon pour la grande monde.

Le risque du tabac est présent sur toutes les artètes du corps mais plus important dans certaines localisations. Le fumer pose un grand risque au des aritères du coeur, au des artères des membres plus bas, et au des artères du cerveau. Il n'y a pas un bon solution pour les risques pour la santé à cause du tabac. «L'arrêt du tabac est fortement recommandé en présence de toute symptomatologie cardiovasculaire ou de tout antécédent.» (Le Figaro, Tabac effects) Je suis d'accord avec Le Figaro, je pense que la seule solution est l'arrêt total du tabac.

La nicotine n'intervient pas de façon déterminante dans les complications cardiovasculaires. En fumant une cigarette, on note une concentration brutale et élevée de nicotine dans la circulation responsable d'une augmentation de la fréquence cardiaque et de la pression artérielle. Les substituts nicotiniques (timbres, gommes et inhaleur) n'entraînent aucun effets cardiovasculaires en raison de la concentration régulière et plus faible de la nicotine circulante. D'où leur innocuité d'utilisation, y compris chez des patients cardiaques et même après un infarctus du myocarde. (Le Figaro, Tabac effects)

36,3% de non-fumeurs après 25 ans sont mort de maladies cardiovascular, mais 57,7% de fumeurs de plus de 30 cigarettes, après 25 ans, sont mort de maladies cardiovascular. Aussi, l'excès de mortalité par maladies cardiovasculaires est deux fois plus élevé chez les fumeurs. Les fumeurs avaient statistiquement une réduction de l'espérance de vie de 5,3 ou 5,7 ans.

✓

Vu

(Doctissimo) Des recherches en Ecosse estime que l'interdiction de fumer sera sauver beaucoup de vies, et il baissera les mauvaises maladies que le tabagisme causer.

(Actualites-news-environment)

Aux États-Unis, il y a 480 000 morts liés à tabagisme par an, et il y a 41 000 lié à tabagisme passif par an. C'est possible que 1 à 13 américains 17 and ou plus jeunes mourront prématurément en raison de maladies liées au tabagisme. (Center for Disease Control and Prevention) Cela est très similaire qu'en France, où le tabagisme est la première cause de la mort. L'été dernier, je suis allé en France pour la première fois. Quand je suis arrivée, je me suis attendu qu'il y avait beaucoup de fumeurs. Pour toute ma vie j'avais entendu qu'en France tous les gens sont fumeuse. Mais, quand je suis arrivée, je ne suis pas observé beaucoup de fumeurs du tout. Pas une seule fois en dix jours en France j'étais dérangé par les fumeurs. Le tabagisme n'est pas vraiment terribles et évident comme beaucoup de gens disent. Où j'habite, Il y a l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics aussi. Maintenant, il est très similaire en France qu'en Michigan, où j'habite.

Conclusion

L'interdiction de fumer est très bonne pour la France et les touristes de France. Avant l'interdiction de fumer en France, il y avait la fumée de cigarette partout. Beaucoup de touristes ne voulaient pas se rendre en France. Ils étaient préoccupés du tabagisme passif. Mais après l'interdiction de fumer, les gens n'ont pas besoin de s'inquiéter de leur santé constamment. Cela a ouvert une nouvelle porte à Tourisme. Maintenant les touristes sont heureux et la France est en bonne santé. En conclusion, l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif est très bonne pour la France et tous ses Touristes. Il améliore la santé de les ressortissants et le tourisme de la pay.

preuves

preuve

Vu

Vu

Bibliographie

1. République Française. L'administration Française.
Interdiction de fumer dans tous les lieux publics.
Paris: 16.11.2006. Print.
2. République Française. Ministère du Travail, de l'Emploi et du Dialogue Social.
L'interdiction de fumer dans les cafés, restaurants et autres lieux de "convivialité".
Paris: 15.12.2010. Print.
3. République Française. Le Service Public de la Diffusion du droit.
"Circulaire du 29 novembre 2006 relative à l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif." JORF n°281. Page 18285. Texte n° 49. NOR: SANC0624809C
Paris:29.11.2006. Print.
4. *"Pour ou contre l'interdiction de tabac en France?"* France Blue.
Aurélie Locquet, Céline Rousseau.
Alsace: 4.02.2014. Print
5. *"Interdiction de fumer, la France devient non fumeuse"* Actualites-news-environnement.
Pierre Melquiot.
02.01.2008. Online.
6. *"Pour ou contre interdire la cigarette dans les parcs et sur les plages?"* Le nouvel observateur. Renée Greusard.
21.07.2013. Online.
7. *"L'interdiction de fumer dans les lieux publics est efficace"* Le Figaro. Martine Perez.
19.02.2012. Print.
8. *"Arrêter de fumer"* Doctissimo. David Bême.
Print.
9. *"Smoking and Tobacco Use"* Center for Disease Control and Prevention.
Print.
10. *"Tabac effets cardio vasculaires"* Le Figaro. Martine Perez.
19.02.2012. Print.
11. *"Tabagisme passif"* le Figaro. Martine Perez.
19.02.2012. Print.